

# Commune de Vitrac sur Montane

Réunion ordinaire du conseil municipal du 30 août 2018

**Présents** : M. AUBESSARD, Mme ANTOINE, Mme DUMAS, Mme LAGRANGE., M. MALAURIE, M. MIGINIAC

**Excusés** : Mme BRETON donne procuration à M. MALAURIE  
Mme STOPYRA donne procuration à Mme DUMAS  
Mme DOUHET  
M. FAURIE

**Absents** : M. STOPYRA

En préambule du conseil municipal, Mme Aurélie Plagne, responsable SPANC, et Mme Josiane Brassac-Dijoux, Vice-présidente de Tulle Agglo ont présenté la problématique d'un particulier pour le raccordement de son habitation au réseau d'assainissement collectif en raison de la présence de rocher. De plus, elles ont tenu à faire un point sur le sort des résultats à transférer à l'agglo.

Mme Plagne excuse l'absence de M. Mary et explique que pour raccorder la construction nouvelle, il faut faire une extension de réseau de 60 m linéaire et que selon un premier devis, ces travaux s'élèveraient à 8 700 € HT.

Mme Brassac Dijoux, quant à elle, souhaite aborder le transfert du résultat qui découle du transfert de compétence. Même si la commune décide seule du sort des résultats, elle estime qu'un transfert, même partiel, permettrait une bonne continuité de gestion et assurerait la continuité des programmes.

M. le maire, quant à lui, explique que, lors de la commission des finances de juillet dernier, les élus avaient décidé de ne rien transférer d'autant que l'achat d'un mini tracteur était envisagé notamment pour entretenir les terrains autour de la lagune (transférés à l'Agglo).

Le positionnement de chacun ayant été présenté, Mmes Plagne et Brassac-Dijoux quittent la réunion.

Début de séance 21 heures.

**Secrétaire de séance** : Madame Marcelle ANTOINE, élue à l'unanimité par les membres du conseil municipal

**Adoption du compte rendu de la dernière réunion :**

Adopté à l'unanimité

M. Aubessard souhaite ajouter une question diverse : création d'une commission communale de défense des services et biens publics.

Accord du conseil pour aborder ce sujet

## Règlement intérieur des temps périscolaires

Suite à la modification du temps scolaire, il convient d'ajuster le règlement intérieur des temps périscolaires.

Monsieur le maire fait lecture du projet de règlement intérieur où les horaires de sorties du soir sont modifiés : 15h45 ou 16h15 en fonction des Activités Pédagogiques Complémentaires.

De plus, est remplacée la phrase : les parents doivent attendre à l'extérieur de l'enceinte mairie-école par "les parents doivent attendre à l'extérieur de l'enceinte « école »"

Adopté à l'unanimité

## Dénomination et numérotation des voies : passation d'un contrat avec la Poste

M. le maire présente l'offre de la Poste concernant la dénomination et la numérotation des voies pour un montant de 3 000 € HT.

La Poste propose la réalisation d'un audit, de conseil de fiabilisation des adresses, la réalisation du plan d'adressage et un accompagnement à la communication.

M. Aubessard ne voit pas l'utilité de cette nouvelle réglementation et ne comprend pas pourquoi ce serait à la commune de financer une opération qui sert d'abord des besoins privés. La dénomination et la numérotation des voies devraient être un service gratuit de la poste. Mis à part dans le bourg, des panneaux dans les lieux-dits n'apporteront rien de plus. Il y a certainement d'autres besoins plus utiles à financer pour la population.

M. le maire rappelle que cette démarche certes facilite la navigation des usagers par le biais du GPS, l'acheminement du courrier mais optimise aussi la rapidité d'intervention des services urgences.

Adopté à 7 voix pour et 1 contre

## Raccordement d'une habitation nouvelle au réseau d'assainissement collectif : extension de réseau

Après les exposés présentés par les services et élus de Tulle aggro, ceux du maire, le conseil municipal estime que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Tulle aggro est gestionnaire du réseau assainissement et qu'il est donc seul compétent pour toute extension de réseau.

De ce fait, le raccordement de la nouvelle habitation lui incombe.

En parallèle, avec ce transfert de compétence, les résultats du compte administratif 2017 peuvent être transférés pour tout ou partie à l'Agglo.

Après présentation des possibilités, le conseil municipal décide qu'une partie de cette somme sera utilisée pour l'achat d'un tracteur tondeuse servant à l'entretien du

terrain de la lagune. Le montant restant, déduction faites des créances admises en non-valeur, sera transféré à l'agglomération.

Adopté à l'unanimité

### Questions diverses

- Cérémonie du 10 septembre : elle se fera en présence de Mme Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées. Les écoliers de Vitrac y participeront également
- Rentrée scolaire : 4 enfants supplémentaires sont enregistrés sur la commune
- Visite de M. Nougein, sénateur : M. le maire l'a rencontré fin août à la mairie. Les sujets concernant la taxe d'habitation et le regroupement de communes ont été abordés.
- Commission communale de défense des services et biens publics : M. AUBESSARD propose la création de cette commission pour aider les citoyens qui ont du mal à avoir des réponses des administrations face à leurs difficultés du quotidien. M. le maire explique que les services de la mairie et lui-même sont sollicités pour ce genre de problème et qu'ils les traitent au coup par coup. Les usagers ont déjà l'habitude de s'adresser à eux pour les aider à solutionner leurs tracasseries administratives.

La séance est levée à 22 h 00